



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 22 FEVRIER 2019

*Date de convocation : 8 Février 2019*

**Étaient présents** : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne, BOULARD Christelle, Adjoints ; M. BERTHO Yves et Mmes BRESTEAU Aude & DEGROUAS Marie-Jeanne  
Formant la majorité des membres en exercice

**Absents et excusés** : Mmes RAYNAUD Magali (pouvoir à M. Bertho) & CERVellini Chantal (pouvoir à Mme Dégrouas) & et MM. BONSERGENT Damien (pouvoir à Mme Bresteau) & ROBIN Olivier

**Absent** : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme RIVOL Fabienne, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- \* Approbation du Compte Administratif 2018 : commune et service assainissement
- \* Vote du Budget unique 2019 : commune et service assainissement
- \* Fixation des taux des contributions directes
- \* Tarifs redevance assainissement 2019 ;
- \* Tarifs des concessions cimetière ;
- \* Renouvellement de la concession Segilog ;
- \* Renouvellement de la convention fourrière avec Le Mans
- \* Règlement du PLUi
- \* Dossier DETR
- \* Affaires et questions diverses

### **1/ Approbation du compte administratif 2018**

Un tableau récapitulatif de l'exercice 2017 du service assainissement et de la commune est remis à chaque élu; réuni sous la présidence de M. Mauboussin, 1er adjoint, le compte administratif 2018 est présenté aux élus, Lequel peut se résumer ainsi :

-service assainissement

En section d'exploitation : excédent de 39 887.74 €  
En section d'investissement : excédent de 34 226.09 €

-commune

En section d'exploitation : excédent de 224 403.13 €  
En section d'investissement : déficit de 74 632.92 €  
Le compte administratif est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

## **2/ Vote du budget unique 2019 : commune et service assainissement**

Monsieur le Maire présente le budget du service assainissement pour l'exercice 2019

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 44 743 €

Et

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 54 818 € (travaux d'extension du réseau sur la RD46)

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé

Monsieur le Maire présente ensuite une proposition de budget pour la commune ; les principaux investissements sont :

- acquisition de matériel : mobilier pour la salle, candélabres, panneaux de signalisation, extincteurs,
- Travaux de voirie : Création d'une voie nouvelle derrière le cimetière (« rue creuse »)
- Travaux : moteur de la cloche de l'église, aire de jeux, remplacement de la chaudière de la cantine, fin de l'aménagement du cimetière

En section d'investissement :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 283 903 €

Et

En section d'exploitation :

Dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 599 295 €

Ce budget est proposé avec le maintien des mêmes taux des taxes locales ; le CM décide de maintenir ces taux pour 2019.

Le budget est adopté à l'unanimité. Tous l'ont signé.

Tarifs de la redevance assainissement 2019 :

Sur proposition de M. le Maire, le CM, à l'unanimité, décide

D'augmenter les tarifs de redevance à savoir :

- Abonnement : 18 € HT - Consommation : 0.70 € HT/ m3
- Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à 700 € HT

## **3/ Tarifs des concessions au cimetière**

Monsieur le Maire informe que les tarifs des concessions de terrains dans le cimetière communal n'ont pas été modifiés depuis le 23 novembre 2001 ;

Vu la mise en place d'un columbarium,

Vu l'article L2223-13 relatif aux concessions dans les cimetières ;

Vu l'article L2223-14 relatif aux types de concessions ;

Vu les articles L2223-15 et R2223-11 relatif à la tarification

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la durée et les tarifs ainsi que suit :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession 2m <sup>2</sup>	-	100 €	120 €
Columbarium	300 €	500 €	-
Cavurne	-	100 €	120 €

Le conseil Municipal rappelle qu'il ne sera consenti que des concessions trentenaires et cinquantenaires, renouvelables avec obligation aux acquéreurs de construire un caveau pour des raisons de sécurité et de salubrité.

#### **4/ Renouveaulement de la concession Segilog**

Monsieur le Maire expose au Membres du Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service SEGILOG était géré par le syndicat d'eau. Compte tenu de la fusion des syndicats d'eau de Conlie et de Lavardin, la commune de Lavardin doit acquérir le logiciel SEGILOG ainsi que les prestations de services afférentes; il convient de renouveler le contrat.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciel et de prestations de services SEGILOG.

Le contrat est conclu pour une durée de TROIS ANS à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2019.

#### **5/ Renouveaulement de la convention fourrière avec Le Mans**

Comme chaque année, la ville du Mans propose la signature d'une convention avec la commune de Lavardin permettant l'accueil de chats et chiens errants sur son territoire moyennant d'une part, une contribution financière annuelle au prorata du nombre d'habitants et d'autre part, une participation aux frais réels d'entretien liés à l'accueil des animaux non récupérés par leurs propriétaires au bout du délai de garde.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **autorise** le Maire à signer cette convention avec la ville du Mans.

#### **6/ Règlement du PLUi**

Le règlement est en cours d'établissement ; M. le Maire précise qu'il a souhaité que celui-ci soit plus souple que strict.

Des précisions seront apportées lors d'une prochaine séance.

#### **7/ Dossier DETR**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019, le projet est susceptible d'être éligible

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :**

##### **Dossier n° 1 : Eclairage Public**

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	13 618.16 €
DETR	3 404.53 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 022.69 € HT</b>

Le conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2019
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

## **8/ Affaires diverses**

### Vente des 10 logements locatifs F2M

Un courrier de la DDT a été transmis concernant la décision de F2M de procéder à la vente de leurs 10 logements locatifs situés 10 cours Henri Matisse.

En application de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation, la Préfecture (via la DDT) doit consulter la commune d'implantation de ces logements notamment par rapport au risque éventuel de réduction excessive du parc de logements locatifs ; d'autre part, la commune a également accordé 1 garantie aux emprunts souscrits pour ces projets.

Vu la réduction importante de logements sociaux (10 sur 14), après en avoir délibéré, le Conseil Municipal exprime un avis défavorable à la vente de ces 10 logements.

### Tour de table des Elus :

Mme Dégrouas s'interroge si la fibre passera à son domicile ainsi qu'au lieudit « Beaugard » ; rappelle que M. Delanoue occupe toujours le domaine public (boîte aux lettres et chaine dans le chemin communal) ; un rendez-vous sera pris avec le propriétaire pour une mise au point sur l'occupation du domaine public et, éventuellement, sur son projet d'acquérir le chemin.

M. Dubois demande que les réunions de Conseil Municipal suivantes soient décalées :

- Jeudi 28 mars à 18h30 (au lieu du vendredi 29 mars à 19h)
- Vendredi 3 mai avancée au vendredi 26 avril à 19h

Séance levée à 20 H 45